



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Perpignan, le 17 janvier 2022

Le Département des Pyrénées-Orientales salue la condamnation d'Eric Zemmour

Ce lundi 17 janvier, le tribunal correctionnel de Paris vient de condamner Eric Zemmour pour provocation à la haine et injure raciale suite à ses propos sur les mineur.e.s non accompagné.e.s qu'il avait tenus en septembre 2020 sur un plateau de télévision de la chaîne CNews.

Le Département des Pyrénées-Orientales avait décidé de porter plainte contre les propos discriminatoires aux côtés de 21 autres Départements et 11 associations. Au motif que la protection de l'enfance est une mission des Départements qui se voient confier la prise en charge des jeunes reconnus mineurs et isolés sur le sol français.

Aujourd'hui, Hermeline MALHERBE, Présidente du Département, se félicite de cette décision de justice : « Je suis satisfaite que la justice reconnaisse la dérive de tels propos nauséabonds et que M. Zemmour soit déclaré coupable. Cela prouve qu'on ne peut pas dire n'importe quoi impunément. La justice veille aux attaques haineuses, à caractère raciste qui pointent du doigt une partie de la population. En tant que Présidente du Département et avec la majorité départementale, nous continuerons à défendre et protéger les mineur.e.s non accompagné.e.s, ces jeunes vulnérables, dont le parcours est douloureux et parfois compliqué. »

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 24 quai Sadi Carnot - BP 906 - 66 906 Perpignan Cedex

CONTACT PRESSE : Alexandra GIRARD, attachée de Presse. Tel 07 86 48 14 90 (sauf le mercredi)

Eva ENGZELL, directrice adjointe de la communication, Tél 06 09 86 25 77

(uniquement le mercredi)

leDépartement66.fr

